

DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2025-078

**CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION
DE L'ÉCOLE FRANCOISE DOLTO
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VILLEDIEU-LA-BLOUERE**

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n°20-05-08 du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa n°4 «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 750 000 € HT euros par marché ou par accord-cadre » ;

Considérant que le projet de réhabilitation et d'extension de l'école Françoise Dolto de Villedieu-la-Blouère consiste au regroupement sur le même site (ancienne école maternelle) de la maternelle et du primaire, afin d'optimiser et faciliter la gestion dépendant de la même direction ;

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour la maîtrise d'œuvre sur ces travaux de construction, qui sont estimés à 1 740 000 € HT ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet qui sera proposé par la commission d'achats en procédure adaptée, les avenants ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 2 - Monsieur le directeur général des services et le responsable du service de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Madame le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 23 avril 2025

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

